



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DÉCISION DU MAIRE

N°2025/020

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHE DE AVENANT N°2 AU MARCHE DE RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE LOISIRS LA JOUERIE A NANGIS

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision municipale n°2024/DAF/138 du 27 mars 2024 portant attribution du marché de travaux de restructuration et de rénovation énergétique du centre de loisirs la Jouerie, marché n°10/2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'approuver et signer l'avenant n°1 ayant pour objet de corriger le montant initial du marché public n°10/2023 lot 5 – lots architecturaux,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 janvier 2025,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 avec la société LORILLARD sise 1, avenue Gustave Eiffel à Chartres (28000) relatif au marché de travaux de restructuration et de rénovation énergétique du centre de loisirs la Jouerie, marché n°10/2023 pour le lot 5 – lots architecturaux.

ARTICLE 2 : Signe ledit avenant n°1 visant à définir une enveloppe complémentaire de travaux de 30 000,00€ H.T.

ARTICLE 3 : Dit que Monsieur le Directeur Général des services est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du Maire.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250117-DEC-2025-020-AR
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250117-DEC-2025-020-AR
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

ARTICLE 4 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Monsieur le Receveur Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice du Service Financier,
- Madame la Directrice de l'Aménagement et du Territoire,
- Le titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 16/01/2025.



Certifié exécutoire compte-tenu
de sa télétransmission en sous-
préfecture

Le 17 JAN. 2025/2025



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire compte-tenu
077-217703271-20250117-DEC-2025-020-AR
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250117-DEC-2025-020-AR
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 01

Référence du marché public 10/2023

Lot n°05 - LOTS ARCHITECTURAUX

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Nangis
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 Nangis

Mme Nolwenn Le Bouter
Maire

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

LOT N° 5 - LOTS ARCHITECTURAUX :

- Notifié à l'entreprise, le 25 avril 2024

Etablissement LORILLARD
1 avenue Gustave Eiffel
28000 CHARTRES

N° SIRET : 805 420 205 00249

- Avec une durée fixe d'un an à compter de sa notification (article 4.1 du CCAP), dûment notifié à l'entreprise
- Avec un ordre de service de démarrage des prestations du 25 avril 2024,
- Pour un montant de marché public :

Montant de la TVA : 97 679,67 €

Montant HT : 488 398,28 €

Montant TTC : 586 077,93 €

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250117-DEC-2025-020-AR
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE LOISIRS LA JOUERIE

La consultation initiale est passée suivant une procédure adaptée ouverte sans possibilité de négociation, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique (article 2.2. du RC).

D - Objet de l'avenant

■ Le présent avenant est conclu dans les circonstances suivantes :

Le présent avenant trouve son fondement à l'article R2194-8 du Code de la commande publique :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies ».

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet de corriger le montant initial du marché public en raison d'une omission de chiffrage par l'entreprise pour les prestations suivantes pour un montant de 30 000 euros HT :

- BARRE ANTI-PANIQUE
- DISPOSITIF ANTI-PINCE DOIGT
- BUTEE DE PORTE,
- CREMONE POMPIER
- PERSIENNE
- VITRAGE SECURITAIRE

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Intitulé	Montant	Incidence (taux)
Montant initial en euro HT	488 398,28 €	
Taux de TVA : 20 %	97 679,67 €	
Montant initial en euro TTC	586 077,93 €	
Modification(s) antérieure(s) :		
Présent avenant :		
Incidence financière en euro HT	30 000,00 €	
Taux de TVA : 20 %	6 000,00 €	
Incidence financière en euro TTC	36 000,00 €	
Nouveau montant du marché public		
Exprimé en euro HT (Total)	518 398,28 €	+5,11%
Exprimé en euro TTC (Total)	622 077,93 €	

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250117-DEC-2025-020-AR
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ALEXANDRE LETOFFET DIRECTEUR LORENOVE GRANDS COMPTES	CHARTRES, 09/01/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nangis....., le 16/01/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250117-DEC-2025-020-AR
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

